

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/025

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 8
votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le quinze juin deux mille vingt-trois

Présents : M. CERQUEIRA ; R.DUFOUR ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET
J. LEFORT ; A.RAVET ; F. TOMAS

Non présent lors du vote : D. CHAMBON ;

Excusés ayant donné pouvoir : D. JARDIN

Excusée sans procuration : N. BARNY ; F. CHALEIX ; L. GABETTE

Absente : C. VIARD (arrivée à la Qn°7); P. GABORIAU

Secrétaire : J. LEFORT

OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NÉNUPHARS DE LA JALADE : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André RAVET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Dominique CHAMBON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part aux débats, à l'unanimité des votants :

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'exécution du budget ci-dessous :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	
REPORT DÉFICITAIRE N-1 (-)	0,00	REPORT DÉFICITAIRE N-1	29 065,08
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	102 927,28	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	0,00
DÉPENSES DE L'EXERCICE	155 209,14	DÉPENSES DE L'EXERCICE	133 231,73
RECETTES DE L'EXERCICE	131 126,15	RECETTES DE L'EXERCICE	144 940,87
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	-24 082,99	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	11 709,14
<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	78 844,29	<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	-17 355,94
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	0,00	AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'INVESTISSEMENT	0,00
RESTES A RÉALISER RECETTES	0,00	COMPLÉMENT D'AFFECTATION	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00	TOTAL A AFFECTER	0,00
PRÉLÈVEMENT RÉGLEMENTAIRE A AFFECTER EN N+1 – SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ART 1068)	0,00	Reprise en fonctionnement (002BP N+1)	-17 355,94

Ce document comptable est voté à l'unanimité des membres votants, le Maire s'étant retiré pour le vote.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 22 juin 2023

LE PRÉSIDENT DE SÉANCE
André RAVET

Affichée le : 30/06/2023

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 30/06/2023
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20230622-2023003_2023025-DE
Reçu le 30/06/2023